

AKTUELL

SOCIAL

L'accalmie... pour l'instant

Fabien Grasser

Le climat social s'est apaisé avec la nomination de Marc Spautz au ministère du Travail. Représentant l'aile sociale du CSV, il veut restaurer le dialogue entre partenaires sociaux. Mais le thermomètre pourrait grimper sur la question du salaire minimum et surtout sur l'organisation du temps de travail, syndicats et patronat défendant des positions antagonistes sur le sujet.

2026 sera-t-elle l'année du patronat, comme en rêve Carlo Thelen ? C'est « une année charnière pour l'économie luxembourgeoise et 2026 devra être une année apaisée, business friendly et orientée vers la compétitivité », s'est projeté le directeur général de la Chambre de commerce, lors de la réception du Nouvel An de l'institution, ce 20 janvier. Il faut dire que les mois passés ont été agités pour les organisations patronales, dont les ambitions dérégulatrices se sont heurtées à la combativité du front syndical uni constitué par l'OGBL et le LCGB. La température n'a réellement fini par baisser qu'en décembre avec le départ de Georges Mischo du ministère du Travail et son remplacement par Marc Spautz, représentant l'aile sociale du parti chrétien-social.

L'ancien syndicaliste du LCGB se pose en fervent défenseur du dialogue social et a la réputation de bien maîtriser le sujet du travail. À l'issue de premières rencontres (séparées) avec le nouveau ministre, ces dernières semaines, tant les syndicats que le patronat ont salué sa volonté de rétablir le dialogue. Dans le même temps, chaque camp attend de voir. « Le gouvernement n'a compris qu'à moitié le message » de la forte mobilisation de l'an dernier, a prévenu Nora Back en sa qualité de présidente de la Chambre des salariés, lors de la réception de Nouvel An de l'organisation, le 14 janvier. Les syndicats notent aussi que le nouveau ministre s'engage à appliquer le programme de coalition, qu'ils jugent délétère pour le monde du travail. Programme que Marc Spautz connaît d'autant mieux qu'il en a été l'un des artisans, à l'automne 2023.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, le front est calme. Si ce n'est Georges Mischo qui, ces jours-ci, court les rédactions du pays pour déverser sa rancune contre les syndicats, qu'il juge responsable de sa chute. À l'occasion, l'ancien ministre tacle aussi le gouvernement pour son manque de fermeté vis-à-vis des syndicats.

Soit le contraire de ce que semble désormais viser Luc Frieden, le pre-

mier ministre estimant, fin décembre, qu'en matière de réforme, « le plus difficile est derrière nous ». C'est à voir, car personne ne sort vraiment satisfait de la séquence sociale de l'année passée.

Premiers remous

De premiers remous apparaissent avec le débat sur la hausse du salaire social minimum, un sujet imposé à l'agenda par la directive européenne (non-contrainte) sur le salaire minimum adéquat. Ce dernier devrait s'établir à 60 % du salaire médian et 50 % du salaire moyen. Marc Spautz consent à intégrer les traitements de la fonction publique dans ses calculs, mais cela ne devrait pas suffire à atteindre les recommandations européennes, selon les paramètres avancés par le gouvernement. L'augmentation ne devrait pas dépasser 5 %, là où les syndicats revendiquent 10 %. Plus inflammable encore est l'organisation du temps de travail autour de périodes de références. Les patrons voudraient fixer celles-ci à un an, une flexibilisation outrancière selon les syndicats. Marc Spautz veut rencontrer toutes les fédérations patronales afin de connaître leurs attentes, des secteurs étant confrontés à des activités saisonnières, là où d'autres peuvent revendiquer une période de référence trimestrielle ou semestrielle, selon la nature de leurs activités.

Côté syndicats, l'on fait observer qu'on n'y est pas opposé par principe et que cela se fait déjà à travers des conventions collectives du travail (CCT). Une pratique qu'ils veulent étendre le plus largement possible, par la négociation de CCT sectorielles. De quoi satisfaire également aux recommandations de la directive européenne déjà citée, qui préconise un taux de 80 % de salariés couverts par une CCT (59 % au Luxembourg actuellement). Mais de cela, le patronat ne veut pas trop entendre parler, revendiquant toujours des CCT entreprise par entreprise, un cadre dans lequel le rapport de force lui est plus favorable. Cela avait mis le feu aux poudres en octobre 2024, quand Georges Mischo avait voulu retirer aux syndicats leur prérogative de négocier les CCT. Le conflit avait mis fin aux réunions tripartites du CPTE et passablement abîmé le modèle social. Le terrain est miné. Marc Spautz le sait bien et il devra faire preuve d'un sens diplomatique aigu pour réunir à nouveau patronat et syndicats autour d'une même table. L'horizon social est encore loin d'être dégagé.

Soit le contraire de ce que semble

SHORT NEWS

Femizid weiterhin kein Straftatbestand

(mc) – Luxemburgs Regierung sieht weiterhin nicht vor, den Begriff „Femizid“ als eigenständige Straftat ins Strafgesetzbuch aufzunehmen. Dies erklärte Justizministerin Elisabeth Margue (CSV) vergangenen Dienstag in ihrer Antwort auf eine parlamentarische Anfrage der CSV-Abgeordneten Diane Adehm und Nathalie Morgenthaler. Zur Begründung verweist das Justizministerium darauf, dass Mord und Totschlag in Luxemburg bereits heute mit lebenslanger Freiheitsstrafe geahndet werden. Ein eigener Straftatbestand ermögliche daher keine zusätzliche Strafverschärfung. Zudem betont Margue verfassungsrechtliche Bedenken, insbesondere im Hinblick auf den Gleichheitsgrundsatz, da eine geschlechtsbezogene Sonderqualifikation an ein Merkmal des Opfers anknüpfe. Die feministische Plattform „Jif“ fordert seit Jahren die Aufnahme von Femizid als spezifischen Straftatbestand ins Gesetz. Auch ohne Auswirkungen auf das Strafmaß würde eine solche Regelung anerkennen, dass bestimmte Tötungen Ausdruck struktureller, geschlechtsbasierter Gewalt sind, so die Jif. Sie ermögliche zugleich eine eigenständige statistische Erfassung und gezieltere Präventionsarbeit. Im November vergangenen Jahres hat Italien Femizid ausdrücklich als Straftatbestand aufgenommen. Bislang haben in Europa nur noch Kroatien, Malta, Nordmazedonien und Zypern diesen Schritt vollzogen. Lateinamerika gilt dabei als juristische Vorreiterregion mit entsprechenden gesetzlichen Regelungen in mittlerweile 17 Staaten.

Les milliardaires nuisent à la démocratie

(fg) – À l'occasion du Forum économique mondial de Davos, Oxfam publie, comme chaque année, un rapport sur les ultrariches dans le monde. « La fortune des milliardaires a bondi de plus de 16 % en 2025, soit trois fois plus vite que la moyenne des cinq années précédentes, pour atteindre 18.300 milliards de dollars, son plus haut niveau historique », affirme l'ONG. Elle constate parallèlement une stagnation du taux de réduction de pauvreté, qui demeure à « des niveaux globalement identiques à ceux de 2019 ». Dans ce rapport intitulé « Résister au règne des plus riches », l'ONG analyse les effets négatifs de cette situation pour la démocratie. En accaparant le pouvoir politique, « ils façonnent les règles de nos économies et de nos sociétés au service de leurs propres intérêts et au détriment des droits et libertés des populations à travers le monde », écrit l'ONG. Selon le rapport, « les milliardaires ont 4.000 fois plus de chances d'occuper un poste politique que les citoyen·nes ordinaires ». Oxfam prend l'exemple de l'administration Trump, qui contribue à creuser l'écart en réduisant considérablement les impôts des ultrariches et en sapant l'accord mondial sur la taxation des multinationales. L'ONG s'inquiète aussi de la mainmise des milliardaires sur les grands médias, citant le rachat du réseau social X par Elon Musk ou l'empire médiatique du milliardaire français d'extrême droite Vincent Bolloré. « Les inégalités économiques et politiques peuvent accélérer l'érosion des droits et de la sécurité des personnes à une rapidité effrayante », avertit Amitabh Behar, directeur général d'Oxfam.

Demokratie durch die Gender-Brille

(tj) – Frauen fühlen sich politisch weniger gut vertreten, bewerten Gleichstellung skeptischer und fordern häufiger gezielte Maßnahmen, während Männer sich stärker für Politik interessieren und dem politischen System insgesamt mehr Vertrauen entgegenbringen. Das ist eines der zentralen Ergebnisse der Polindex-Studie 2025, in deren Rahmen zwischen Mai und Juni vergangenen Jahres 1.637 in Luxemburg lebende Personen zu ihren Einstellungen zur Demokratie, zu Institutionen und zu politischer Teilhabe befragt wurden. Zwar ist sich eine große Mehrheit der Befragten einig, dass Frauen und Männer formal über die gleichen Rechte verfügen, doch Frauen nehmen deutlich häufiger wahr, dass Männer in Politik und Gesellschaft weiterhin im Vorteil sind. Besonders ausgeprägt ist diese Differenz bei der Einschätzung politischer Repräsentation: Viele Frauen empfinden Parlament, Regierung und öffentliche Debatten als männlich dominiert und begegnen der Politik mit größerer Zurückhaltung. Männer hingegen bewerten den Stand der Repräsentation überwiegend als ausreichend und äußern häufiger Vertrauen in die Demokratie. Auch bei der Frage nach politischen Vorbildern und Machtpositionen zeigen sich Unterschiede: Frauen messen dem Zugang von Frauen zu höchsten Ämtern – etwa dem Amt der Premierministerin – eine höhere symbolische Bedeutung bei und unterstützen häufiger Instrumente wie Quoten oder aktive Fördermaßnahmen. Männer verweisen dagegen stärker auf Leistungsprinzipien. Insgesamt macht der Polindex 2025 deutlich: Geschlechterunterschiede prägen politische Wahrnehmung, Vertrauen und Prioritäten und sind damit ein zentraler Faktor für demokratische Legitimität und gesellschaftlichen Zusammenhalt in Luxemburg.